

Groupe de contribution pollution par les substances
pour la préparation du SDAGE 2016-2021

Objet : relevé de contributions du groupe pollution par les substances du 07/05/2014

Contexte :

Pour la préparation du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, le comité de bassin a décidé de réunir des groupes de contributeurs, composés de membres du comité de bassin et de personnes extérieures, acteurs ou spécialistes, afin qu'ils proposent des inflexions ou nouveautés à apporter dans les orientations fondamentales. Le groupe de contribution consacré aux pollutions par les substances a débattu, sous la présidence de Alain Chabrolle (membre du comité de bassin, vice-président du conseil régional Rhône-Alpes) sur quatre enjeux principaux, illustrés de témoignages dans le bassin :

- Gestion des pollutions historiques ;
- Pollutions par les substances en milieu urbain ;
- Pollutions par les pesticides ;
- Substances émergentes

Les échanges ont pu s'appuyer sur les travaux d'un groupe spécifique d'experts réunis le 9 avril 2014 sur le même sujet.

1. Gestion des pollutions historiques

Présentation : Yves Gouisset (DREAL Rhône-Alpes).

La maîtrise et la réduction des pollutions historiques doivent répondre au besoin d'une part de limiter l'extension des contaminations vers les milieux naturels pour respecter le bon état des masses d'eau et d'autre part d'assurer une qualité suffisante des ressources destinées à l'alimentation humaine. Ce dernier objectif concerne l'eau potable, les produits de la pêche et de la conchyliculture, mais également l'eau destinée à l'irrigation et l'arrosage des cultures.

Les échanges ont souligné le fait que ces deux cibles, le bon état et la qualité des ressources destinées à l'alimentation humaine, restaient distinctes bien qu'intégrées dans les objectifs la directive cadre sur l'eau. Les participants ont rappelé à ce titre que les seuils de contamination qui orientent la gestion des pollutions historiques, notamment dans les sédiments, sont calés sur le risque sanitaire et sont très exigeants alors même que le niveau d'impact correspondant sur la biodiversité était peu avéré.

Les participants ont rappelé les difficultés techniques et les coûts parfois élevés des opérations de maîtrise des pollutions historiques voire de dépollution. Néanmoins, ils se sont accordés sur la nécessité d'agir en appelant à un renforcement de la politique nationale sur le sujet des sites et sols pollués. Le travail de repérage et de diagnostic des pollutions historiques doit être poursuivi en particulier pour celles qui concernent des milieux à forte inertie et à capacité de stockage, comme les plans d'eau, ainsi que les nappes d'accompagnement sous friches industrielles. Le groupe a convenu que la question de l'enlèvement de sédiments pollués pouvait dans certaines conditions poser débat eu égard au risque induit de remobilisation de polluants dans les eaux.

L'impact de la gestion des sédiments pollués doit enfin être abordé sous l'angle des enjeux maritimes (apports telluriques, pollutions portuaires...).

2. Pollutions urbaines

Présentation : Elodie Brelot (Directrice du GRAIE).

La maîtrise des pollutions toxiques en milieu urbain reste un sujet complexe qui appelle au renforcement de la prévention à la source en complément des actions de traitement des pollutions collectées. Les participants ont rappelé que la recherche et la maîtrise des sources restaient un axe de travail difficile compte tenu de la multiplicité des acteurs (particuliers, entreprises, industries raccordées). Toutefois le SDAGE doit proposer des actions auprès des collectivités allant en ce sens en s'appuyant d'une part sur un meilleur contrôle des conditions de raccordement des rejets industriels et d'autre part sur les opérations collectives soutenues par l'agence de l'eau. Par ailleurs, les démarches exemplaires de certaines filières économiques (label éco-peintre, pressings...) sont à encourager ainsi que toute action contribuant à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ceci appelle de manière plus globale à promouvoir une chimie de substitution des polluants les plus dangereux et les plus impactants.

Le groupe a apporté son soutien à la réduction des pollutions via les eaux pluviales. En ce sens, les participants ont rappelé la nécessité d'agir sur l'imperméabilisation des sols, l'étalement urbain et la préservation des terres agricoles. Les échanges ont en outre permis de soulever la question difficile du devenir des boues de stations d'épuration dans un contexte où la conformité des boues est fragile pour près de 10% des stations d'épuration sur le bassin. L'action engagée par l'agence de l'eau sur le thème du compostage a été rappelée.

Enfin, il a été souligné que la question des apports polluants par voie atmosphérique méritait d'être davantage prise en compte en milieu urbain.

3. Pollutions par les pesticides

Présentation : Jean-Marie Vinatier (Chambre d'agriculture Rhône-Alpes).

Comme pour la pollution par les substances en général, l'approche par points noirs a été soutenue par les membres du groupe sans nier l'existence de sources dispersées ni omettre la spécificité des sources urbaines par rapport aux zones rurales. A ce titre, les participants ont évoqué les efforts réalisés par les collectivités en zones non agricoles. Ils ont appelés à encourager l'arrêt de l'usage des pesticides par les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures et les particulier, conformément aux objectifs nationaux, mais aussi pour les

pratiques alternatives telles les fermes pédagogiques. La réussite de la production bio a été mise en avant puisque les objectifs du Grenelle sont atteints, mais aussi les gains très importants attendus hors bio.

Les échanges ont souligné l'importance d'agir dans le respect des équilibres économiques, en priorisant l'action sur trois axes : suppression des pollutions accidentelles liées au traitement (manipulation des pulvérisateurs, aires de lavage), promotion des bonnes pratiques agricoles et actions ciblées sur les aires d'alimentation des captages prioritaires du SDAGE.

Le retour d'expérience sur les pratiques agricoles a suscité débat dans le sens où, selon l'avis de tous, les données de diagnostic méritent d'être actualisées. L'intérêt de l'agroforesterie a été mis en exergue pour soutenir les rendements de même que la nécessité de renforcer le rôle des contrats de rivières pour soutenir les expérimentations à l'échelle des territoires.

L'influence du changement climatique a été abordé (augmentation des ravageurs et impact des pluies sur le lessivage des sols).

4. Les substances émergentes

Présentation : Elodie BreLOT (Directrice du GRAIE).

Sur le plan des pollutions dites émergentes, les échanges ont permis de mettre en relief l'importance de progresser sur les substances qui impactent le plus, en premier lieu les perturbateurs endocriniens. La politique du SDAGE doit aller dans le sens d'un ciblage des actions avec pour objectif principal de se doter d'outils pour éviter les situations de crise. Les participants se sont accordés sur la démarche de progrès qui est à privilégier en évitant l'écueil du « connaître avant d'agir », en gardant une entrée « pression » (sources) qui est celle du SDAGE. Le SDAGE devra permettre de mieux comprendre, a minima sur cette question des substances émergentes, mais cela vaut pour toutes substances, ce que doit être une eau de qualité.

Les échanges ont permis d'identifier différentes voies de progrès qui concernent les méthodes analytiques sur le biote, la définition d'indicateurs pour révéler les situations dangereuses, la connaissance des métabolites et de leur devenir dans les milieux, l'analyse du risque qui résulte du croisement entre la dangerosité des produits et l'exposition des populations.